

## COMITÉ INTERNATIONAL

### LE BULLETIN INTERNATIONAL

Deux fois déjà, en 1878 et en 1880, nous avons entretenu nos lecteurs de la marche de notre journal, et nous ne leur en reparlerions pas maintenant si nous n'avions à marquer, comme une étape de quelque intérêt, le vingtième anniversaire de sa naissance. La table générale des matières, que nous avons publiée avec la dernière livraison, a clos la deuxième période décennale de cette publication, et le présent numéro inaugure la troisième. Rien ne fait présager son déclin, et nous espérons bien que, parvenue saine et sauve à l'âge de la majorité, elle fournira encore une longue carrière.

Ce qui nous confirme dans cette croyance, c'est que la conférence de Carlsruhe a émis, en 1887, un vote des plus rassurants. Sa résolution, prise à l'unanimité, est ainsi conçue : « Il est utile « de conserver, comme organe général des sociétés de la Croix-  
« Rouge, le *Bulletin international* qui se publie à Genève. Les  
« sociétés intéressées doivent collaborer le plus activement possible  
« à sa rédaction, et s'efforcer de lui procurer des abonnés. »

Cette manifestation a d'autant plus de valeur qu'elle n'a point été faite à la légère. Elle avait été précédée d'une enquête, au cours de laquelle tous les comités centraux s'étaient individuellement prononcés dans le même sens.

En présence d'une semblable affirmation, il faudrait être bien pessimiste pour n'avoir pas foi en l'avenir.

Nous ne reviendrons pas sur les considérations que nous avons présentées jadis touchant le *Bulletin*, à l'expiration de la huitième

et de la dixième années de son existence<sup>1</sup>, mais nous y renvoyons nos lecteurs en les engageant à les relire, car, aujourd'hui comme alors, elles répondent exactement à notre pensée.

Nous insisterons seulement sur ce que les décisions de la conférence de Berlin, et celles plus récentes de la conférence de Carlsruhe, créent aux comités centraux l'obligation morale d'être pour nous d'actifs collaborateurs. Qu'ils nous fournissent les informations nécessaires qu'eux seuls peuvent nous procurer, et qu'ils nous aident à répandre un recueil qui, de leur propre aveu, rend de grands services à la Croix-Rouge; nous leur en serons très reconnaissants. Quant au Comité international, on peut être certain qu'il mettra son point d'honneur à rester digne de la confiance qu'on lui a témoignée en lui laissant la responsabilité de la direction du *Bulletin*.

---

#### CONCOURS SUR L'EMPLOI ABUSIF DU SIGNE ET DU NOM DE LA CROIX-ROUGE

Aux indications contenues dans notre dernier *Bulletin* (T. XX, p. 177) relativement au concours que nous avons ouvert sur l'emploi abusif de la Croix-Rouge, nous pouvons joindre aujourd'hui es noms des membres du jury. Ce sont :

M. le commandant professeur Marco Tabarrini, président du Sénat et membre du Comité central de la Croix-Rouge italienne, à Rome.

M. Joseph von Ribary, conseiller ministériel attaché au ministère de l'intérieur, Ober-Notär et membre de la Direction de la Croix-Rouge hongroise, à Budapest.

M. Koch, docteur en droit, vice-président de la Banque impériale, premier secrétaire du Comité central des associations allemandes de la Croix-Rouge, à Berlin.

M. le Dr Riaut, l'un des vice-présidents de la Société française de la Croix-Rouge, à Paris.

M. Alfred Gautier, professeur de droit pénal à l'Université, membre du Comité international de la Croix-Rouge, à Genève.

<sup>1</sup> Voir *Bulletin*, T. IX, p. 1, et T. XI, p. 1.